

Litige avec es ex beaux parents

Par delahousse, le 17/11/2009 à 23:35

Bonjour,

je suis divorcée depuis 6ans, j'ai la garde de mes 2 enfants et mon ex conjoint et moi avons autorité parental conjointe mais mes enfants n'ont quasiment plus de contact avec lui. Afin de ne pas déstabiliser mes enfants, j'ai tjr voulu qu'ils gardent d'excelents rapports avec leurs grands parents paternels (qui se sont subsitués au père durant quelques années), j'avais pris un logement très près de chz eux mais qui ont profités de ça pour avoir une certaine emprise sur mes enfants. Depuis 3ans j'ai refait ma vie,j'ai quitté la région (300m ds ex beaux parents) pour m'installer en picardie (avec mes enfnts). J'ai une activité professionnelle stable (je me suis installé en tant que commerçante), des revenus corrects, mais mes ex beaux parents supporte pas que je travaille autant et que je laisse mes enfants (15 et 17ans) seuls le soir jusqu'à 22h. (je suis ds la restauration). Ils me menace de porter plainte et de saisir le JAF. Quels sont me droits? dois-je abandonner mon activité? mes horaires de travails mettents elles mes enfants en danger? Mon lieu de travail se trouv à moins d'1km de mon habitation. Leurs menaces me pèse, la pression aussi et surtout "la mauvaise"influence qu'ils ont pour mes enfants. BESOIN D'AIDE, merci d'avence

Par HUDEJU, le 17/11/2009 à 23:54

Bonsoir

Rassurez vous , il ont juste un droit de visite et vos enfants sont adolescents , laissez courir et dormez tranquille au vu du comportement de votre ex mari .

Par komiko, le 18/11/2009 à 00:56

je pense qu'aucun juge ne vous fera des ennuis pour laisser des ados de cet age seuls jusqu'à 22 heures, et je vous voit mal leur imposer une baby sitter!!!